

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 13/07/2017 - B2017/023737 - 2010 B 03053 - 523 127 330 - "88" by S.LEDOGAR an Co.

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/023737**
n° de gestion : **2010B03053**
n° SIREN : **523 127 330 RCS Lyon**

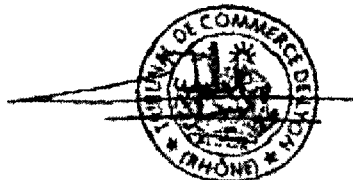
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 13/07/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

"88" by S.LEDOGAR an Co. - Société par actions simplifiée
1 impasse Brachet 69008 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



4889475

Liasse 17 IS RN

DGL 4P N° 2050 S10 201

①

BILAN — ACHE

Designation de l'entreprise		"b8" by S. LEDOGAR an co		Date de l'exercice exprimée en nombre de mois		1 1 2	
Adresse de l'entreprise		1 IMPASSE ERACHEL 69006 LYON		Date de l'exercice précédent		1 1 2	
Numero SIRET		5 2 3 1 2 7 3 3 0 0 0 0 1 9		N° cant		1 1 2	
		Bien		Amortissements provisions		N°	
		3 1 1 1 2 2 1 6 1 6					
Capital souscrit non appelé		AA					
Frais d'établissement		AB					
Frais de développement		AC					
Concession, brevets et droits similaires		AD	16 354	AE	11 063		5 291
Fonds commercial (s)		AF	131 000	AG			131 000
Autres immobilisations incorporelles		AH		AI			
Avances et comptes sur immobilisations incorporelles		AJ		AK			
Terrains		AL		AM			
Construction		AN		AO			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AP		AQ			
Autres immobilisations corporelles		AR		AS			
Immobilisations en cours		AT	92 082	AU	45 413		56 769
Avance et compte		AV		AW			
Participations exécutées (donc méthode de mise en équivalence)		AX		AY			
Autre participations		BA		BB			
Créances rattachées à des participations		BC		BD			
Autres titres immobilisés		BE		BF			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières		BH		BI			
TOTAL II		BI	239 436	BK	46 376		193 060
Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
En cours de production de biens		BN		BO			
En cours de production de services		BP		BQ			
Produits intermédiaires et fins		BR		BS			
Marchandises		BT		BU			
Avances et comptes versés sur commandes		BV		BW			
Créances et comptes rattachés (s)		BX	84 606	BY			84 606
Autres créances (s)		BZ	10 911	CA			10 911
Capital souscrit et appelé non versé		CB		CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD	500	CE			500
Disponibilités		CF	2 615	CG			2 615
Charges constatées d'avance (s)		CH	1 982	CI			1 982
TOTAL III		CI	100 613	CK			100 613
Frais d'émission d'emprunt (s) (s)		CL		CM			
Prime de remboursement de obligations		CN		CO			
Frais de conversion (s)		CP		CQ			
TOTAL GENERAL Total		CO	340 049	CV	46 376		293 673
Actif - Total bilan		CP		CV			
Passif - Total bilan		CV		CV			
Stocks		CV		CV			
Créances		CV		CV			

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2017

Formule simplifiée N° 33
Décret n° 98-100

Destination de l'entreprise		"88" by S.LEDOGAR an Co		N°	
				Exercice N	
CAPITAL PROPRIÉ	Capital social ou individuel (1) Dont verse	10 000	DA	10 000	
	Primes d'émission de fusion d'apport		DB		
	Ecarts de réévaluation (2) dont ecart d'équivalence	1K	DC		
	Reserve légale (3)		DD	1 000	
	Reserve statutaires ou contractuelles		DE		
	Reserves réglementées (4) (Dont réserve spéciale de plus-value statutaire (5))	BI	DF		
	Autres réserves (6) (Dont réserve relative à l'écrit d'ovaires originelles d'anistés vivants)	II	DG	104 156	
	Report à nouveau		DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	28 323	
	Subventions d'investissement		DJ		
Provisions réglementées		DK			
TOTAL (I)			DI	149 038	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
TOTAL (III)			DR		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (7)		DI	74 638	
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs)	II	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	5 123	
	Dettes fiscales et sociales		DY	14 466	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Autres dettes		EA	4 15		
Compte rendu	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)			EC	145 665	
(V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	293 703	
RÉSERVES	1 Ecart de réévaluation incorporé au capital		EB		
	2 Dont {	Reserve spéciale de réévaluation (1959)	EF		
		Ecart de réévaluation libre	ED		
		Reserve de réévaluation (1960)	EF		
	3 Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		FI		
4 Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		FG	125 150		
5 Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		HH	2 397		

Des explications succinctes concernant les données sont données dans le formulaire N° 33

SAGE Expert-Comptable Janvier 2017

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (l'n liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Designation de l'entreprise : "88" by S.LEDOGAR an Co

Neut ☐

		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	EA	FB	FC
	Production vendue	FD	FF	FF
	biens *			
	services	FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL
	Production stockée			FM
	Production immobilisée			FN
	Subventions d'exploitation			FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (1)			FP
	Autres produits (1) (2)			FQ
Total des produits d'exploitation (2) (II)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises, y compris droits de douane			FS
	Variation de stock, marchandises			FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements, y compris droits de douane			FU
	Variation de stock, matières premières et approvisionnements			FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			FW
	Impôt, taxe et versements à l'impôt			FX
	Salaires et traitements			FY
	Charges sociales (4)			FZ
	Dotations d'exploitation			GA
	Autres charges (4) (5)			GE
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (II - II)				GG
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée			GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré			GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM
	Différences positives de change			GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO
	Total des produits financiers (V)			GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions			GQ
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR
	Différences négatives de change			GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT
	Total des charges financières (VI)			GU
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW

SAGE Experts-comptables - Janvier 2017

RELEVÉ S. 1033 - 1034 - 1035 - 1036 - 1037 - 1038 - 1039 - 1040 - 1041 - 1042 - 1043 - 1044 - 1045 - 1046 - 1047 - 1048 - 1049 - 1050

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formule simplifiée
pour les entreprises de moins de 100 salariés

Designation de l'entreprise		"88" by S.LEDOGAR an Co		Nant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			HB	1 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (VI)			HD	1 500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion de l'IS			HE	478	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			HF	350	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6.49)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (VII)			HH	828	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	672	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ		
Impôts sur les bénéfices (X)				IK	4 514	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IL	4 556,75	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IM	4 453,52	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IN	28 323	
RÉSULTAT	1	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	2	Dont : produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation affectés à des exercices antérieurs (à détailler en 8.1 et 8.2 ci-dessous)			IG	
	3	Dont : Crédit bail mobilier			HP	
		Crédit bail immobilier			HQ	
	4	Dont charges d'exploitation affectées à des exercices antérieurs (à détailler en 8.1 et 8.2 ci-dessous)			HI	
	5	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	6	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	7	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.)			IL	
	8	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RI	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RII	
	9	Dont transferts de charges			AI	1 292
		Dont contributions personnelles de l'exploitant (13)			AJ	
		Dont redevances pour concessions de brevets de licences (produits)			AK	
		Dont redevances pour concessions de brevets de licences (charges)			AL	48
		Dont primes et cotisations complémentaires personnelles (facultatives)			AM	
		Dont des produits et charges exceptionnels (le montant de l'impôt est inscrit sur le tableau de calcul de la perte en annexe)			AN	
	CÉSSION ÉLÉMENTS D'ACTIF				AO	350
	PÉNALITÉS & AMENDES				AP	1 500
	ADJUSTEMENT OPTES				AQ	
				AR		
8	Dette de produit et charges financières nettes			AS		
				AT		
				AU		
				AV		
				AW		

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

Des explications concernant cette rubrique sont données dans le formulaire 2053

Formulaire obligatoire (article
83 du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2017

Designation de l'entreprise "88" by S.LEDOGAR an Co										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consolidées ou non, après déduction de la valeur des amortissements et des provisions pour dépréciation		Acquisitions, retraits, apports et versements de poste à poste			
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	247 354	KE		KE			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
		Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
			Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Dont Composants		M3		KS		KI		KU				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KV	22 148	KW		KX	22 148		
						KY	10 225	KZ		LA	29 888		
						LB	18 575	LC		LD			
						LE		LF		LG			
	Autres immobilisations corporelles					LI		LI		IJ			
						IK		II		IM			
						LN	50 967	LO		LP	42 548		
		TOTAL III											
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
Autres participations				8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV					
TOTAL IV				IQ		LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	246 321	OH		OJ	42 548		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation légale - autres diminutions par mise en équivalence		
		par versement de poste à poste		par dépréciation calculée sur les bases de la loi relative aux sociétés commerciales				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP	Frais d'établissement et de développement	IN		CO		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		IW	247 354	IX	247 354	
CORPORELLES	Terrains			IX		IY		IZ		
		Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
			IR		MD		ME		MF	
		Sur sol d'autrui	IS		MG		MH		MI	
	IT			MJ		MK		ML		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IU		MM		MN	24 828	
				IV	350	MP		MQ	49 763	
				IW	1 082	MS		MT	17 492	
				IX		MV		MW		
	Autres immobilisations corporelles			MY		MZ		NA		
				NC		ND		NE		
				IY	1 433	NH		NI	32 062	
		TOTAL III								
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		
Autres participations		IO		ON		OY				
Autres titres immobilisés		II		OB		OC				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		OF		OG				
TOTAL IV		I3		NJ		NK				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OK	243 32	OL	239 436	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P. N° 2054-bis-SD 2017

Exercice N clos le											
3 1 1 2 2 0 1 6											
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle Désignation de l'entreprise : <u>"88" by S.LEDOGAR an Co</u> Neant ☒ *											
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) = (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col 1 - col 2) = col 5 (5)†						
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice								
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4							
				Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5							
1 Concessions, brevets et droits similaires											
2 Fonds commercial											
3 Terrains											
4 Constructions											
5 Installations techniques mat et out industriels											
6 Autres immobilisations corporelles											
7 Immobilisations en cours											
8 Participations											
9 Autres titres immobilisés											
10 TOTAUX											
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1 ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».											
CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL <table style="width: 100%;"> <tr> <td>1 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2 FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE</td> <td>=</td> </tr> </table> Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan de même les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation : le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						1 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		2 FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE		3 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=
1 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE											
2 FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE											
3 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=										

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2017

Dénomination de l'entreprise : "88" by S.LEDOGAR an Co										N° :	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Fin de la période de développement TOTAL I		CY		HY		IM		IN			
Actifs immobilisés incorporels TOTAL II		PI	5 012	PH	5 457	PG		PII	21 063		
Terrain		PI		PH		PG		PII			
Constructions	Sur occupation	PM		PH		PG		PII			
	Sur sol d'autrui	PR		PH		PG		PII			
	En état de construction	PN		PH		PG		PII			
Actifs incorporels identifiables		PZ		QA		QB		QI			
Autres immobilisations incorporelles	Est gérées - contrats d'abonnement de droit	QD	5 179	QE	2 052	QF		QG	8 131		
	Fin de la période	QH	5 000	QI	4 032	QJ		QK	20 038		
	Fin de la période - amortissements	QI	17 205	QJ	422	QK	1 083	QL	17 144		
	Amortissements récupérables	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QI	25 400	QJ	400	QK	1 083	QL	35 315		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		QI	34 112	QJ	13 457	QK	1 083	QL	66 376		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode de dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode de dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
TOTAL I		M0	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
TOTAL II		M7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur occupation	Q9	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			S4	
	En état de construction	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2	
Actifs incorporels identifiables		T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations incorporelles	Fin de la période	T1	T2	T3	T4	T5	T6			T7	
	Fin de la période - amortissements	T8	T9	V1	V2	V3	V4			V5	
	Amortissements récupérables	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3	
	Amortissements récupérables	W4	W5	W6	W7	W8	W9			W1	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NI			NI					NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général (NP + NQ + NR)		NW			NS	NT	NU			NV	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission de emprunt à court terme						Z9				Z8	
Primes de remboursement de obligations						S9				SR	

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

De déclaration concernante cette déclaration, voir annexe 1 du formulaire 2017

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2017

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

Désignation de l'entreprise : "88" by S.LEDOGAR an Co		N° : 88		
Nature des provisions	Montant et débit de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Provisions pour risques financiers (art. 31)	1A	1B	1C
	Provisions pour risques de crédit (art. 32 bis A II)	1D	1E	1F
	Provisions pour risques de crédit (art. 32 bis A II)	1G	1H	1I
	Amortissements et dépréciations	1M	1N	1O
	Provisions pour risques de crédit (art. 32 bis A II)	1P	1Q	1R
	Provisions pour risques de crédit (art. 32 bis A II)	1S	1T	1U
	TOTAL I			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	2A	2B	2C
	Provisions pour risques de crédit (art. 32 bis A II)	2D	2E	2F
	Provisions pour risques de crédit (art. 32 bis A II)	2G	2H	2I
	Provisions pour risques de crédit (art. 32 bis A II)	2J	2K	2L
	Provisions pour risques de crédit (art. 32 bis A II)	2M	2N	2O
	Provisions pour risques de crédit (art. 32 bis A II)	2P	2Q	2R
	Provisions pour risques de crédit (art. 32 bis A II)	2S	2T	2U
	Provisions pour risques de crédit (art. 32 bis A II)	2V	2W	2X
	Provisions pour risques de crédit (art. 32 bis A II)	2Y	2Z	2AA
	TOTAL II			
Provisions pour dépréciation	Provisions pour dépréciation (art. 33)	3A	3B	3C
	Provisions pour dépréciation (art. 33)	3D	3E	3F
	Provisions pour dépréciation (art. 33)	3G	3H	3I
	Provisions pour dépréciation (art. 33)	3J	3K	3L
	Provisions pour dépréciation (art. 33)	3M	3N	3O
	Provisions pour dépréciation (art. 33)	3P	3Q	3R
	Provisions pour dépréciation (art. 33)	3S	3T	3U
	Provisions pour dépréciation (art. 33)	3V	3W	3X
	Provisions pour dépréciation (art. 33)	3Y	3Z	3AA
	TOTAL III			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				
Dont provisions et dépréciations		4A	4B	4C
Dont provisions et dépréciations		4D	4E	4F
Dont provisions et dépréciations		4G	4H	4I
Dont provisions et dépréciations		4J	4K	4L
Dont provisions et dépréciations		4M	4N	4O
Dont provisions et dépréciations		4P	4Q	4R
Dont provisions et dépréciations		4S	4T	4U
Dont provisions et dépréciations		4V	4W	4X
Dont provisions et dépréciations		4Y	4Z	4AA
Dont provisions et dépréciations		4AB	4AC	4AD
Dont provisions et dépréciations		4AE	4AF	4AG
Dont provisions et dépréciations		4AH	4AI	4AJ
Dont provisions et dépréciations		4AK	4AL	4AM
Dont provisions et dépréciations		4AN	4AO	4AP
Dont provisions et dépréciations		4AQ	4AR	4AS
Dont provisions et dépréciations		4AT	4AU	4AV
Dont provisions et dépréciations		4AW	4AX	4AY
Dont provisions et dépréciations		4AZ	4BA	4BB
Dont provisions et dépréciations		4BC	4BD	4BE
Dont provisions et dépréciations		4BF	4BG	4BH
Dont provisions et dépréciations		4BI	4BJ	4BK
Dont provisions et dépréciations		4BL	4BM	4BN
Dont provisions et dépréciations		4BO	4BP	4BQ
Dont provisions et dépréciations		4BR	4BS	4BT
Dont provisions et dépréciations		4BU	4BV	4BW
Dont provisions et dépréciations		4BX	4BY	4BZ
Dont provisions et dépréciations		4CA	4CB	4CC
Dont provisions et dépréciations		4CD	4CE	4CD

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		*88* by S. LEDOGAR an Co		Néant	*		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	11		1M		1N	
	Prêts (1) (2)	1P		1R		1S	
	Autres immobilisations financières	1U		1V		1W	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	2A					
	Autres créances clients	2X	34 606		34 606		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtes ou remis en garantie * (10))	2Z					
	Personnel et comptes rattachés	3Y					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3Z					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	4M	5 986		5 986	
		Taxe sur la valeur ajoutée	4B	985		985	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	4N				
		Divers	4P				
	Groupe et associés (2)	4C					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	4R	3 940		3 940		
	Charges constatées d'avance	4S	1 982		1 982		
	TOTAUX		4T	97 498	4U	97 498	4V
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	4D					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	4E					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	4F					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	7G	2 347		2 347		
	à plus d'1 an à l'origine	7H	72 241		54 727	17 514	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	5 613		5 613		
Personnel et comptes rattachés		8C	11 130		11 130		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	35 453		35 453		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	8F	1 049		1 049		
	Obligations cautionnées	8G					
	Autres impôts, taxes et assimilés	8H	1 06		1 06		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8I					
Groupe et associés (2)		8J					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	435		435		
Dettes représentatives de titres empruntés ou tenus en garantie *		8L					
Produits constatés d'avance		8M					
TOTAUX		8N	145 625	8O	126 150	17 514	
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	8P	46 024	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	8Q		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	8R	42 144	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAGE Experts-comptables janvier 2017

Formule de calcul de l'impôt sur le revenu
(du régime de l'impôt sur le revenu)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2017

Designation de l'entreprise		"88" by S.LEDOGAR an Co		Formulaire déposé au titre de l'IR		E I		Néant ☐ *		Exercice N clos le		2017	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Remunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer		WA	28 323	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF				Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		WC		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de la cession d'option		RA				Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239-3 bis D)		RB		XE	3 508	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre II)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067 bis)		XX		XW		
	Amendes et pénalités		WJ				Charges financières (art. 212 bis)		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031 NOT SD)										Y7	4 661	
	Quote-part		WL				Résultats exceptionnels (art. 2067 bis)		L7		K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
				- imposées au taux de 0 %						ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *										WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-13 et 212 du CGI)		SU		Zones d'entreprises (activité exonérée)		SW		WQ	403		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR	36 394		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E *										WI			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B SD, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
					- imposées au taux de 0 %						WH		
					- imposées au taux de 19 %						WP		
					- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
					- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										Y6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales		Produit net des actions et parts d'intérêts				Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		XA			
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										ZY			
Majoration d'amortissement *										XD			
Mesures d'incitation	Entreprises créant des emplois nouveaux (art. 213 bis du CGI)		K9		Taux de réduction de l'impôt (art. 213 bis du CGI)		L2		L5		XF		
	Ponctionnement des entreprises (art. 213 bis du CGI)		L6		Taux de réduction de l'impôt (art. 213 bis du CGI)		K3		PA				
	Zones d'activités innovantes (art. 213 bis du CGI)		QV		Taux de réduction de l'impôt (art. 213 bis du CGI)		IF		XC				
	Zones de revitalisation rurale (art. 213 bis du CGI)								PC				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XS		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9		Créance déduite par le report en arrière de déficit		Z1		Y9	5 819		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (II moins I)		XL		31 075		XJ			
				déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL				XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		31 075		XO			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT SD

DGFIP 2058 A 2017
Extension

"88" by S. LEFLOGAR and Co

MAGE Experts-complains janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

(10)

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N 2058-B-SD 2017

Designation de l'entreprise "88" by S.LEDOGAR an Co		Neant	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1 ^{er} bis A1 1 ^{er} du CGI dotations de l'exercice	ZT	7 051	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1 ^{er} bis A1 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTALUX (YN = ZV + 9S) et (YO = ZW + 9T) à reporter au tableau 2058-A		YN	YO
		ligne W1	ligne W11

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	
---	----	--

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

SAGE Experts-comptables janvier 2017

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2017

Designation de l'entreprise "88" by S.LEDOGAR an Co										N° ☐ *	
ORIGINES	Report nouveau figurant au bilan de l'exercice précédent à celui pour lequel la déclaration est établie	OR		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	Reserves légales	ZB				
						Autres réserves	ZD	32 655			
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	34 555			Dividendes	ZE				
	Prélèvements sur les réserves	OE				Autres rétributions	ZI				
	TOTAL I	OI	34 555			Report nouveau	ZG	(1 000)			
					TOTAL II		ZH	31 655			
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant être déclarées au premier exercice comptable suivant l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										NY	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail immobilier	(voir section 2.1.1.1 du formulaire)			YQ						
	Engagements de crédit-bail immobilier	(voir section 2.1.1.1 du formulaire)			YR						
	Effets portés à l'escompte, et non échus	(voir section 2.1.1.1 du formulaire)			YS						
AUTRES AFFECTATIONS	Sous-traitance	(voir section 2.1.1.1 du formulaire)			YU	4 374					
	Locations charges locatives et de copropriété	(voir section 2.1.1.1 du formulaire)			YO	25 578					
	Personnel externe à l'entreprise	(voir section 2.1.1.1 du formulaire)			YV						
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors retransmissions)	(voir section 2.1.1.1 du formulaire)			YS	14 552					
	Retractions d'honoraires, commissions et courtages	(voir section 2.1.1.1 du formulaire)			YV						
	Autres comptes	(voir section 2.1.1.1 du formulaire)			YU	107 525					
Total du poste correspondant à la ligne 1W du tableau n° 2072					ZI	148 103					
IMPÔTS	Impôt professionnel (CFL - CVAI)	(voir section 2.1.1.1 du formulaire)			YW	1 001					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(voir section 2.1.1.1 du formulaire)			YZ	3 910					
Total du poste correspondant à la ligne 1W du tableau n° 2072					YV	11 001					
TVA	Montant de la TVA collectée	(voir section 2.1.1.1 du formulaire)			YV	90 144					
	Montant de la TVA déductible comptable au cours de l'exercice au titre de biens et services ne constituant pas de immobilisations	(voir section 2.1.1.1 du formulaire)			YV	20 432					
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS de 2016) *	(voir section 2.1.1.1 du formulaire)			OZ	202 025					
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôts lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	(voir section 2.1.1.1 du formulaire)			OS						
	Effectif moyen du personnel (salariés, apprentis)	(voir section 2.1.1.1 du formulaire)			YP	5					
	Effectif affecté à l'activité artisanale	(voir section 2.1.1.1 du formulaire)			RI						
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux titulaires d'un des sommes mises à la disposition de la société *	(voir section 2.1.1.1 du formulaire)			ZK						
Numéro de centre de gestion agréé *					NP						
Aides perçues avant d'avoir droit à la réduction d'impôt prévue au I de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG						
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RII						
SOCIÉTÉ ET GROUPE	Société: résultat comme société	IX			IK						
	Membre du groupe				IM						
	Groupe: résultat d'ensemble	II			IN						
					IP						
	Si sous levez du régime de groupe, indiquer la société mère	III			II						

Ce tableau est destiné à être rapporté, origine et montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice, aux résultats dont l'objet de la déclaration.

Une entreprise doit préciser le résultat de cet exercice mais en ne divulguant pas les chiffres intentionnels, mais en ne divulguant pas le résultat d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans l'annexe n° 2072 et dans l'annexe n° 2078 NDI pour le régime de groupe.

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2017

Formulaire obligatoire, article 51 A
du code général des impôts

Designation de l'entreprise "88" by S.LEDOGAR an Co						Neant ☐
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette revalorisée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle	
I - Immobilisations*						
1 - Terrain et constructions						
2 - Matériel, mobilier, véhicules						
3 -						
4 -						
5 -						
6 -						
7 -						
8 -						
9 -						
10 -						
11 -						
12 -						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme		Plus-value taxable à 19% (1)
			10%	15% ou 16%	0%	
I - Immobilisations*						
1 -						
2 -						
3 -						
4 -						
5 -						
6 -						
7 -						
8 -						
9 -						
10 -						
11 -						
12 -						
II - Autres éléments						
13 - Fraction résiduelle de la provision spéciale de revalorisation afférente aux éléments cédés						
14 - Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15 - Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16 - Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisés						
17 - Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18 - Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenus sans objet au cours de l'exercice						
19 - Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20 - Divers (détail à donner sur une note annexe)						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (2)			CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (3)		CADRE C : autres plus-values taxable à 19% (1)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant	☒	*
------------------------------------	----	--	-------	-------------------------------------	---

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 201

[illegible]

Designation de l'entreprise

"58" by S. LEE OGAR and Co

☒ Yes ☐ No☒

1979	2	5	2	11	18	100
1979	10	15	11	1	11	100

Классический вариант задачи о минимизации функционала $J(u)$ при заданных граничных условиях $u|_{\Gamma} = \varphi$ и $u|_{\Gamma_0} = \psi$ рассматривается в [1].

Can not return to the state to be sold to the order and probably to non order

The authors are grateful to the referees for their valuable comments and suggestions.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

[illegible]

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

[illegible]

1. The following set of non-redundant constraints completely describes the minimum length of a path through a network of n nodes, each with a delay d_i , and a set of m edges, each with a delay d_{ij} , where i, j are nodes, and i, j are edges, respectively. The constraints are:

De explicite en impliciete ethiek en respectievelijk formele en informele wetten

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des impôts)

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N 2059-D-SD 2017

Designation de l'entreprise "88" by S.LEDOGAR an Co		Néant [X] *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve donnant lieu à complément d'impôt ③ ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Exercice ouvert le 01/01/2016 et clos le 31/12/2016 Durée en nombre de mois 1 2

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe
SIREN 523127330 Dénomination "88" by S. LEDOGAR and CO

I - Production de l'entreprise

Vente de marchandises	0A	
Production vendue - Biens	0B	
Production vendue - Services	0C	4 70 875
Production stockée	0D	
Production immobilisée (chiffre net des seules charges déductibles et net concourant à la formation)	0E	
Subventions d'exploitation reçues (abattements de créances à caractère commercial)	0F	
Autres produits de gestion courants hors quote parts de résultats d'opérations faites en commun	0G	7
Transferts de charges réelles et transferts de charges déductibles de l'exercice	0H	1 272
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	0K	
Plus-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelle et incorporelle (à l'exception de l'écart normal et courrant)	0L	1 150
Revenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	0M	
TOTAL 1	0N	473 324

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	0P	
Variation de stocks - marchandises	0Q	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	0R	
Variation de stocks - matières premières et approvisionnements	0S	
Autres achats et charges externes (à l'exception des loyers et redevances)	0T	124 526
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-vente ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	0U	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée (déclasse)	0V	
Autres charges de gestion courantes hors quote parts de résultats d'opérations faites en commun	0W	53
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelle et incorporelle (à l'exception de l'écart normal et courrant)	0X	
Frais sur le CAV autre que le CAV contributionnel (droits sur le chiffre d'affaires et les taxes) (à l'PP)	0Y	
Précision de dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-vente ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	0Z	
TOTAL 2	0J	124 579

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	0G	348 745
-----------------------------	-------------------	----	---------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329 CVAE SD et 1329 LFL)	0A	323 275
--	----	---------

Cadre réserve au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de l'administration 1330 CVAE SD), compléter le cadre ci-dessous et cocher SA, vous serez alors dispensé du dépôt de l'administration 1330 CVAE SD.

ABONNÉ À L'ABONNEMENT au sens de la CVAE	0A	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	0B	472 025

Période de référence 01 01 1 0 1 2 0 1 6 02 3 1 1 2 2 0 1 6

Date de cessation HR

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion, l'instrument financier, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels extraits de ces rubriques à joindre.

1. Attention : il ne doit pas être tenu compte des seules CVAE (0A, 0B, 0C, 0D, 0E, 0F, 0G, 0H, 0I, 0J, 0K, 0L, 0M, 0N, 0O, 0P, 0Q, 0R, 0S, 0T, 0U, 0V, 0W, 0X, 0Y, 0Z) des charges de l'exercice de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée (déclasse) (0E, 0F, 0G, 0H, 0I, 0J, 0K, 0L, 0M, 0N, 0O, 0P, 0Q, 0R, 0S, 0T, 0U, 0V, 0W, 0X, 0Y, 0Z).

Des explications concernant cette rubrique sont données dans le manuel n° 2017.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

Formulaire obligatoire
(art. 18 de l'ann. III du C.G.T.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant | | *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 52312733000018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE "88" by S.LEDOGAR an Co

ADRESSE (voie) 1 IMPASSE BRACHET

CODE POSTAL 69008

VILLE LYON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) N° Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) N° Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N 2059-F 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Extension 2

"88" by S.LEDOGAR an s

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance:	Date	N° Département		Commune	Pays
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance:	Date	N° Département		Commune	Pays
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance:	Date	N° Département		Commune	Pays
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance:	Date	N° Département		Commune	Pays
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance:	Date	N° Département		Commune	Pays
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance:	Date	N° Département		Commune	Pays
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal		Commune		Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

Formulaire obligatoire
(art. 926, Livre III du C.G.P.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 52312733000018

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE "88" by S.LEDOGAR an Co

ADRESSE (voie) 1 IMPASSE BRACHET

CODE POSTAL 69008 VILLE LYON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE				P5	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse	N	Voie			
	Code Postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse	N	Voie			
	Code Postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse	N	Voie			
	Code Postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse	N	Voie			
	Code Postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse	N	Voie			
	Code Postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse	N	Voie			
	Code Postal		Commune		Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Annexes 2017...

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 293 672,95 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 28 322,61 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/05/2017 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- et de reconstitution de leur fonds de roulement

Annexes 2017... (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 131 000 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	131 000		131 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	131 000		131 000	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 239 436 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	147 354			147 354
Immobilisations corporelles	50 967	42 548	1 433	92 082
Immobilisations financières				
TOTAL	198 321	42 548	1 433	239 436

Amortissements et provisions d'actif = 46 376 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 612	5 451		11 063
Immobilisations corporelles	28 490	7 906	1 083	35 313
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	34 102	13 357	1 083	46 376

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Licence, logiciel,...	16 354	11 063	5 291	3 ans
Fonds commercial	131 000	0	131 000	Non amortiss.
Inst.agenc divers	24 828	8 131	16 697	Non amortiss.
Matériel de transpor	49 763	10 038	39 725	Non amortiss.
Mat.bureau &informat	17 492	17 144	347	de 3 à 5 ans
TOTAL	239 436	46 376	193 060	

Etat des créances = 97 498 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	97 498	97 498	
TOTAL	97 498	97 498	

Charges constatées d'avance = 1 982 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2017... (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 10 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	100,00	10 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	100,00	10 000

Etat des dettes = 145 665 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	74 638	57 124	17 514	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	5 623	5 623		
Dettes fiscales & sociales	64 968	64 968		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	435	435		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	145 665	128 150	17 514	

Charges à payer par postes du bilan = 11 900 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	246
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 298
Dettes fiscales & sociales	10 150
Autres dettes	206
TOTAL	11 900

Annexes 2017... (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 470 875 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	470 875	100,00 %
TOTAL	470 875	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 4 511 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	29 629		29 629
Résultat financier	2 532		2 532
Résultat exceptionnel	672		672
Participation des salariés			
TOTAL	32 834	4 511	28 323

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes 2017... (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Annexes 2017... (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 1 982 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat d'av(486000)	1 982
TOTAL	1 982

Charges à payer = 11 900 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Int courus/emprunt e(168840)	76
Banques interets cou(518600)	170
TOTAL	246

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis.fact non par(408100)	1 298
TOTAL	1 298

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges a payer(428200)	5 288
Org soc ch/conges a(438200)	1 767
Org.soc charges a p(438600)	2 899
Etat autres ch a pa(448600)	196
TOTAL	10 150

Autres dettes	Montant
Debit cred div char.(468600)	206
TOTAL	206

Annexes 2017... (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
b) Nombre d'actions émises	100	100	100	100	100
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	470 875	464 244	460 005	503 892	571 179
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	46 191	50 207	36 299	81 449	7 959
c) Impôt sur les bénéfices	4 511	4 828	4 051	18 077	598
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	41 680	45 379	32 248	63 372	7 361
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	28 323	31 655	23 977	57 014	-402
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	417	454	322	634	74
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	283	317	240	570	-4
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	199 005	196 683	191 518	175 992	192 729
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	71 025	67 011	67 263	66 048	76 303

"88" by S.LEDOGAR an Co

1 IMPASSE BRACHET
69008 LYON

COMPTES ANNUELS
du 01/01/2016 au 31/12/2016

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise "88" by S.LEDOGAR an Co pour l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 40 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	293 672,95 Euros
chiffre d'affaires	470 875,30 Euros
résultat net comptable	28 322,61 Euros

Fait à Caluire
Le 10/05/2017

Michèle PLOUSSARD
Expert-comptable

Catherine ROBERT
Collaboratrice

"88" by S. LEDOGAR and CO
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 Impasse BRACHET
69008 LYON
523.127.330 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil Dix-sept, le **30 Juin**, à **18 heures**,

Les associés de la société **"88" by S. LEDOGAR and CO** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation faite par lettres remises en mains propres contre décharge le **15 Juin 2017** à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **Serge LEDOGAR**, Président de la société.

Sont présents :

- **Monsieur Serge LEDOGAR**, propriétaire de **50 actions**.
- **Monsieur Frédéric MAURIAUD**, propriétaire de **25 actions**.
- **Monsieur Pierre-Eric KLEIN**, propriétaire de **25 actions**.

M. Éric MAS-CHAMBON non associé est choisi comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents possèdent **100 actions** sur les **100 actions** ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis par la loi est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Les statuts de la société,
- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport de gestion et le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article **L 227-10 du Code de commerce**,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos en date du **31 Décembre 2016**,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion, le rapport spécial, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la Loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport de gestion établi par le Président,**
- **Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,**
- **Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2016,**
- **Quitus à Monsieur Serge LEDOGAR, Président au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités,**
- **Questions diverses.**

Le président donne lecture des rapports.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et connaissance prise des comptes de l'exercice, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le **31 Décembre 2016**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports lesquels font apparaître un bénéfice de **28.322,61 Euros**.

Conformément aux dispositions des **articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts**, l'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix, 100 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix, 100 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne à **Monsieur Serge LEDOGAR**, Président de la société au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2016**, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix, 100 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de **28.322,61 EUR** de la manière suivante :

<u>Bénéfice de l'exercice</u>	28.322,61 EUR
-------------------------------	----------------------

<u>Dotation sur le poste « Autres réserves »</u>	28.322,61 EUR
Le poste « Autres réserves » est ainsi porté à 137.008,36 EUR .	

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons l'absence de distributions de dividendes au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix, 100 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue.

CINQUIEME RESOLUTION

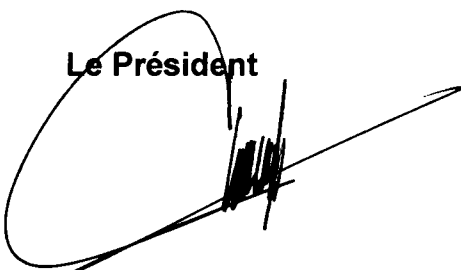
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix, 100 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and several vertical strokes on the right.

Les associés

3

A large, stylized handwritten signature in black ink, featuring a large loop on the left and several vertical strokes on the right, similar in style to the President's signature.